

LA FORCE DU SYNDICAT C'EST :

Son nombre de syndiqués

Le nombre d'adhérents permet le rapport de force nécessaire avec nos responsables administratifs. Il détermine la représentativité du syndicat dans les instances.

Son indépendance

Les ressources du **SNUDI-FO 78** proviennent **uniquement** des cotisations des adhérents. Pour défendre les revendications face à l'Etat, notre employeur, le syndicat ne saurait être lié, ni soutenir un gouvernement ou un parti politique quel qu'il soit.

Son affiliation

- à une Union Départementale, aux côtés des salariés d'autres secteurs publics ou privés,
- à une fédération FNEC et à une confédération, la CGT-FO, 1^{ère} organisation syndicale de la Fonction Publique d'État.

SE SYNDIQUER DONNE DES DROITS !

- Être informé et défendu en priorité en cas de besoin et bénéficier du contrôle systématique de votre dossier par nos représentants du personnel.
- Bénéficier de la solidarité syndicale dans le cas de mouvements de grève longs.
- Adhérer automatiquement à l'**AFOC** (association Force Ouvrière consommateurs).
- Définir les orientations du syndicat SNUDIFO et participer aux prises de décisions (Assemblée Générale, élection de la Commission Exécutive).
- Au SNUDI-FO ce sont les adhérents *qui le souhaitent* qui définissent les orientations que l'on peut avoir.

TARIFS COTISATIONS 2024

66% déductibles de vos impôts sur les revenus de 2023 ou en crédit d'impôts si non imposable

PROFESSEUR DES ECOLES ET PSY EN – CLASSE NORMALE

ÉCHELONS	2-3	4	5	6	7	8	9	10	11
Adjoint, spécialisé	135	145	153	165	176	187	200	214	229
Directeur 2/4 classes	140	150	158	169	180	192	205	219	233
Directeur 5/9 classes	144	154	162	173	184	195	208	223	237
Directeur 10 classes et +	148	158	165	177	187	198	211	226	240

ÉCHELONS	PE et PsyEN HORS CLASSE				PE et PsyEN CLASSE EXCEPTIONNELLE					
	4	5	6	7	2-3	4	5	1 ^{er} chevron	2 ^{ème} chevron	3 ^{ème} chevron
Adjoint, spécialisé	263	271	281	291	308	310	312	320	330	340
Directeur 2/4 classes	265	275	285	295	312	314	316	324	334	344
Directeur 5/9 classes	269	279	289	299	316	316	320	328	338	348
Directeur 10 classes et +	272	282	292	302	319	321	323	331	341	351

AUTRES PERSONNELS (forfait)		RETRAITE	TARIF APRES DEDUCTION FISCALE
Contractuels : 154€	AESH : 58€	Pension jusqu'à 1500€ : 100€	Ex 1 : PE éch 6 cotisation 165€ →56€ après déduction fiscale
PES : 128€	Disponibilité : 34€	Pension de 1501€ à 2000€ : 110€	Ex 2 : PE CLE éch 4 cotisation 310€ →105€ après déduction fiscale
Congé parental : 53€		Pension supérieure à 2000€ : 120€	Ex 3 : AESH 58€ →20€ après déduction fiscale

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le SNUDI FO des Yvelines. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : 78snudifo@gmail.com

